

INFORMATION SUR LE MOUVEMENT NATIONAL DES GÉOMÈTRES

EN PRÉAMBULE, LA CGT FINANCES PUBLIQUES A DÉNONCÉ LA GÉNÉRALISATION DE GMBI ET DU FONCIER INNOVANT

Le premier devait être testé en février avec une relance des obligations déclaratives dans 3 départements. A la place les agents des SDIF ont appris par les contribuables que cette relance a été généralisée en mars sans phase test. Dans certains services on a atteint un pic de 400 e-contacts par jour. Dans les Bouches du Rhône, ce sont 25000 e-contacts en instance au SDIF. Pas un seul SDIF de France échappe à cette catastrophe industrielle.

Les contribuables disent ne pas pouvoir déclarer, qu'ils ont vendu, qu'ils ne visualisent pas leur bien, que les adresses sont erronées. Ils ne comprennent pas ce qu'on leur demande. Parfois ce sont les cabinets d'experts comptables qui reçoivent les relances sans savoir quel client est concerné. Et puis il y a des contribuables qui se rendent compte que leur taxation est erronée depuis 1970. Et que dire de ceux qui n'ont pas accès à internet ? La DGFiP est décidément championne de la fracture numérique.

Or aucune solution sérieuse n'est mise sur la table par la GF3A malgré 1 an et demi d'alertes et un désastre annoncé. Il est facile d'annoncer des gains de productivité avec GMBI et l'Intelligence Artificielle. La réalité est bien différente. La réalité ce sont des agents et géomètres qui fiabilisent à longueur de journée des anomalies et qui assurent le service après vente d'un logiciel conçu pour eux mais sans eux.

La situation est juste intenable. A l'heure où nous vous parlons les géomètres ne peuvent pas préparer une tournée dans de bonnes conditions, n'ont pas d'outil statistique et attendent qu'une IA vienne les remplacer sur une partie de la mise à jour cadastrale. Ce remplacement du travail topographique par une détection automatisée ne se fera pas sans une dégradation du plan cadastral. M TOUVENIN l'a à nouveau confirmé lors du de la réunion GEPEC. Peu importe si le plan cadastral ne ressemble plus à rien. Peu importe si les contribuables, notaires et architectes viennent se plaindre de la qualité de notre plan.

Sans savoir de quoi sera capable cette IA et sans avoir concerté les utilisateurs du plan, la DG choisit donc d'anticiper les gains de productivité en réduisant les effectifs de géomètres. C'est la charrette avant les bœufs. A un rythme de suppression de 4 % annuel, dans 8 ans on atteindra la cible de 600 géomètres contre 1000 il y a encore 5 ans. Avec les suppressions des dessinateurs, aides géomètres et contrôleur de terrain, ces 600 géomètres devront récupérer autant de tâches. Si ça ne suffisait pas la vérification des DA exercée par les inspecteurs leur incombe aujourd'hui. Et cerise sur le gâteau, M MAGNANT nous a annoncé que nous serions aussi sollicités sur les taxes d'aménagement avec la prise en charge des PV d'irrégularité, aujourd'hui incombant à la police du Maire. Dans le même temps GF3A a annoncé mardi 14 mars que les remaniements doivent continuer.

On marche sur la tête. Une fois en place, on imagine que les géomètres devront traiter à la chaîne des listings d'anomalie de l'IA « foncier innovant » mais en plus la DG pense que nous allons assurer la vérification des travaux de l'ordre des géomètres experts, que nous allons nous substituer aux services de l'urbanisme assurer les missions des contrôleurs, nous dédoubler pour dessiner du plan neuf, et tous ça à 600 ??? Alors que nous avons certainement 1 million d'opérations foncières et donc 1 millions de croquis en retard ?



CONCERNANT LE MOUVEMENT DE MUTATIONS ET DE 1^{ERES} AFFECTATIONS DES GÉOMÈTRES 2023

Depuis 2019, suite à la loi de transformation de la Fonction Publique, il n'existe plus de Commission Administrative Paritaire concernant les actes de gestion.

Les mutations sont effectuées au département, dans le cadre d'un mouvement national, suivies d'un mouvement local.

En conséquence, il n'y a plus de CAP pour les affectations des géomètres, ce qui constitue une véritable régression pour les droits des agent.e.s concerné.e.s.

Nous dénonçons également la fin, en ce mouvement 2023, de l'affectation à la Résidence Administrative Nationale qui était la garantie d'une affectation la plus fine.

Une réunion d'information a donc été organisée sur une matinée le 16 mars, suite à la parution du mouvement des géomètres au titre de l'année 2023.

En amont, aucun document de travail ne nous a été fourni, ce qui nous oblige à travailler à l'aveugle pour répondre aux sollicitations de nos collègues.

Malgré l'absence de CAPN, la CGT Finances Publiques revendique que tous les documents nécessaires soient communiqués en amont de la réunion, que ce soit pour les syndicats et pour l'ensemble des agent.e.s avec :

- Le nombre d'apport par département
- Le nombre d'affectation d'office,
- Le nombre de rapprochement externe,
- Ou encore celui des vacances d'emplois par département ...

S'agissant des chiffres du mouvement des géomètres stricto sensu, ces derniers sont édifiants :

- 55 départements sont fermés dont 10 ayant des prioritaires en attente.

Sur ces 10 départements, 6 ont des vacances d'emplois (Martinique, Pyrénées-Atlantiques, Bouches-du-Rhône, Loire-Atlantique, Jura et Pas-de-Calais) ; sur les 45 autres départements fermés (sans prioritaires en attente), certains ont des taux de vacances quasi 2 fois supérieur à la moyenne nationale (10,89%) et a minima d'au moins 20% des emplois!

C'est le cas de l'Aisne, du Cher, du Finistère, de l'Hérault, de l'Isère, du Loir et Cher, du Loiret, de la Sarthe, de la Somme, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de Paris, des Hauts-de-Seine et de la Seine et Marne.

Au delà de ces questions, nous dénonçons le nombre de vacances d'emplois (105), le sous-recrutement et le gel géographique, qui empêchent toute fluidité et privent les collègues de leur droit à mutation.

La Direction Générale nous a donné quelques éléments d'information suite à ce premier mouvement d'affectation au département des géomètres.

CHIFFRES-CLÉS COMMUNIQUÉS PAR LA DG LORS DE LA RÉUNION :

- 18 stagiaires ont participé au mouvement de cette année Vs 15 en 2022 ;
- 77 demandes de mutation ont été effectuées par des titulaires pour un nombre total de demandes, stagiaires inclus, de 95 ;
- Le taux de satisfaction des mutations est de 37,66%, avec 29 sur 77 demandes satisfaites Vs 24% de taux de satisfaction en 2022 ;
- Sur les 95 demandes, stagiaires inclus, le taux de satisfaction s'élève à plus de 49 %, en augmentation de 2 points ;
- 28 demandes prioritaires ont été formulées, sur lesquelles 13 ont été satisfaites Vs 25 demandes prioritaires dont 4 satisfaites en 2022 ;
- Enfin, sur les 18 premières affectations de stagiaires, il est à signaler qu'aucun agent n'a été affecté d'office.

RÉPONSES APPORTÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE AUX PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES PAR LA CGT FINANCES PUBLIQUES

CONCERNANT LES MUTATIONS/RECRUTEMENTS

La Direction analyse les chiffres de ce mouvement comme une simple situation de fait et le considère moins mauvais que l'an passé.

Par ailleurs, la Direction indique que des travaux sont en cours concernant la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) sur la doctrine d'emploi et le TAGERFIP cible.

Les vacances d'emploi devraient par ailleurs être résolues (sic) par la diminution d'emplois faisant suite aux travaux de GPEC.

La CGT Finances Publiques constate qu'à l'heure actuelle, la seule solution proposée par la DG pour réduire le nombre de vacances d'emplois est de réduire le nombre d'emploi en recalibrant le TAGERFIP à la baisse !

De plus, lorsque nous nous interrogeons sur le nombre de vacances d'emploi de certains départements, la Direction répond que c'est également le cas pour les filières administratives, ce que la CGT Finances Publiques considère comme une comparaison par le pire et en aucun cas un argument recevable.

La DG précise également que le plein emploi (la CGT Finances Publiques l'avait constaté...) n'est pas ciblé au niveau du TAGERFIP.

Par ailleurs, certains départements en grande difficulté ont été privilégiés cette année dans le cadre du mouvement de mutations au détriment des brigades nationales d'intervention cadastrale (BNIC).

Notre Direction évoque l'importance du maintien du dialogue social avec les organisations syndicales en apportant certains éclairages.

De plus, bien que certaines situations personnelles ont pu être réglées, satisfaction n'a pu être donnée sur d'autres cas.

La DG indique également que la promotion de l'année prochaine comptera un nombre de géomètres stagiaires plus important, avec une sélectivité minimale (sic), afin de pallier le manque d'attractivité du métier et ainsi avoir un recrutement à hauteur des charges.

Ce retour à la normale en terme de recrutement (36 stagiaires contre 18 en 2022) vise à atténuer partiellement le nombre important de départs en retraite à venir.

La CGT Finances Publiques ne peut toutefois considérer un nivellement par le bas lors du recrutement comme une solution au manque d'attractivité, d'autres solutions existant notamment revalorisation massive des traitements.

CONCERNANT LES ASPECTS « MÉTIER »

La DG évoque la mise en place de SURF (Surveillance-Relance Foncier) en remplacement de LASCOT et la rupture applicative engendrée par cette mise en place.

Les géomètres pourront toutefois continuer leurs tournées sur la base des informations fournies par CADASCAD.

Notre Direction insiste également sur le fait que leur but dans le cadre de ces évolutions techniques, notamment recours à l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre du Foncier innovant, est bien de vérifier que « cela n'entraîne pas de baisse de qualité du plan cadastral ».

En effet, les géomètres « opérateurs » devraient se rendre sur le terrain pour les relevés en échec au niveau de l'IA.

La CGT Finances Publiques interpelle notre Direction sur ces points et voudrait s'enthousiasmer du maintien de la précision du plan cadastral, contrairement à ce qui avait été évoqué lors de groupes de travail, notamment la nécessaire modification du Bulletin Officiel des Finances publiques (BOFIP) afin d'adapter les règles actuelles aux détections et reports dégradés effectués par les IA.

Toutefois, cet hypothétique enthousiasme a vite été déçu.

En effet, la Direction évoque déjà la possibilité de faire coexister 2 plans cadastraux (!), l'un conforme aux relevés des géomètres, le second établi en fonction des relevés de l'IA !

DÉFENSE DE DOSSIERS DE MUTATION

Les OS ont souhaité porter divers dossiers de mutation à l'attention de la DG, dont 2 dossiers défendus par la CGT Finances Publiques.

Un retour de la Direction sur ces dossiers est attendu en fin de semaine prochaine.

La réunion se termine sur cette dernière information.